

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018**

Présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur Laurent BOISSADY, procuration donnée à Monsieur Hervé NOWAK et Monsieur David GUILLEZ, excusé.

Arrivée de Monsieur Hervé NOWAK après les votes des comptes administratifs.

Secrétaire : Madame Laurence GAMBIER

---

**Compte administratif 2017 :**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard VERGRIETE approuve le Compte Administratif 2017, arrêté aux chiffres suivants :

**Commune**

<u>Section de fonctionnement :</u>		<u>Section d'investissement :</u>	
Recettes de l'exercice :	286 483,68 €	Recettes de l'exercice :	38 633,31 €
Dépenses :	181 506,46 €	Dépenses de l'exercice :	72 260,31 €
Résultat de l'exercice :	104 977,22 €	Résultat de l'exercice :	- 33 627,00 €
Résultat antérieur :	349 676,82 €	Résultat antérieur :	43 928,20 €
Résultat global de fonctionnement :	454 654,04 €	Résultat global d'investissement :	10 301,20 €

Résultat de clôture : Excédent : 464 955,24 €

**Assainissement**

<u>Section d'exploitation :</u>		<u>Section d'investissement :</u>	
Recettes de l'exercice :	40 600,09 €	Recettes de l'exercice :	41 166,49 €
Dépenses :	47 178,60 €	Dépenses de l'exercice :	41 497,97 €
Résultat de l'exercice :	- 6 578,51 €	Résultat de l'exercice :	- 331,48 €
Résultat antérieur :	47 092,52 €	Déficit antérieur :	- 5 583,67 €
Résultat global d'exploitation :	40 514,01 €	Résultat global d'investissement :	- 5 915,15 €

Résultat de clôture : excédent : 34 598,86 €

**CCAS**

<u>Section de fonctionnement :</u>	
Recettes de l'exercice :	0 €
Dépenses :	2 432,70 €
Résultat de l'exercice :	- 2 432,70 €
Résultat antérieur :	4 667,68 €
Résultat global de fonctionnement :	2 234,98 €

**Comptes de Gestion 2017 :**

Le Conseil Municipal approuve par un second vote les Comptes de Gestion des budgets commune, assainissement et CCAS dressés par la Receveur Municipal.

**Affectation du résultat Assainissement :**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**Résultat à affecter : 40 514,01 €**

Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 5 915,15 € (besoin de financement) à reporter au 001 en dépense d'investissement.

**Affectation :**

5 915,15 € à l'article 1068 en recette d'investissement  
34 598,86 € à reporter au 002 en recette d'exploitation

## **Clôture budget CCAS : Reprise de l'excédent dans le budget communal :**

A l'issu de la gestion 2017, il est constaté un excédent de fonctionnement de 2 234,98 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la clôture du budget CCAS
- Décide de reprendre l'excédent de 2 234,98 € dans le budget de la commune 2018
- Autorise M. le Trésorier à clôturer définitivement le budget CCAS.

## **Imposition communale :**

Vu l'état 1259 établi par la Direction des Services Fiscaux,

Vu l'avis de la Commission Budget qui propose de ne pas augmenter les taux,

Le Conseil Municipal fixe le taux des taxes directes comme suit :

Taxe d'habitation : 10.16 %

Taxe Foncière bâti : 4.41 %

Taxe foncière non bâti : 10.63 %

Taxe foncière des entreprises : 10.15 %

Produit fiscal attendu : 48 548 €

## **Vote des subventions :**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de la commission budget pour les associations suivantes, les sommes seront ainsi réparties :

- 400 € pour le Comité des Fêtes
- 400 € pour la Coopérative Scolaire de Cottenchy
- 400 € pour les baïonnettes de Cottenchy
- 150 € pour la Cantine du Petit Homme
- 100 € pour la Batterie Fanfare de Cottenchy
- 1000 € pour La Maisonnée

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition.

La somme de 2 450 € sera inscrite au Budget primitif sur le compte 6574.

## **Budget Primitif :**

Le Budget Primitif 2018 est arrêté aux chiffres suivants :

Budget Communal :

Section de fonctionnement

Dépenses : 698 786,00 €

Recettes : 698 786,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 198 240,00 €

Recettes : 198 240,00 €

Budget Assainissement :

Section d'exploitation

Dépenses : 85 211,00 €

Recettes : 85 211,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 47 457,00 €

Recette : 47 457,00 €

## Etudes des devis :

### • Peinture salle municipale

Seul un devis de l'association La Maisonnée a été demandé.

Madame le Maire précise qu'il faut signer le devis afin de programmer les travaux et les locations. Le montant des travaux peinture (main d'œuvre + fournitures) s'élève à 4 632 € TTC. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le devis.

### • Portes salle

3 devis ont été demandés pour le remplacement de la porte d'entrée de la salle polyvalente. Dans l'attente du dernier devis, ils seront étudiés lors d'une prochaine commission travaux.

### • Electricité salle

Madame le Maire présente à l'assemblée 2 devis pour le remplacement des rampes d'éclairage suspendues dans la salle, l'entrée et la scène. En comparaison, l'une des deux rampe est moins esthétique que l'autre (trop étroite). Pas de décision pour le moment.

## Délibérations :

### • Montant de la redevance

Le Conseil Municipal, compte tenu des explications fournies et après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de la redevance assainissement à 30 € HT part fixe et 2,40 €/m<sup>3</sup> HT.

### • Défense des intérêts de la commune de Cottenchy dans le cadre de l'instance N° 1602488 devant le tribunal administratif d'Amiens, suite au référé contre l'arrêté pris par Madame le Maire à l'encontre du chien de Madame DRUON le 16 juillet 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à ester en défense dans le cadre de l'instance N° 1602488 introduite devant le tribunal administratif d'Amiens.

- Désigne Maître Mathilde COQUEREL, avocate – 91 avenue Antoine de Saint Exupéry – BP 850 – 76 235 BOIS GUILLAUME Cedex, pour représenter la commune dans cette instance.

### • Instauration du régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Le Conseil Municipal décide d'instituer la mise en œuvre du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Ce régime indemnitare se compose de deux parties :

- une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- un complément indemnitare tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

### • Valorisation par la Communauté de Communes AVRE LUCE NOYE des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour les travaux réalisés au local d'activités de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de confier la valorisation des CEE du chantier de l'école de Cottenchy à la CCALN.
- autorise Madame le Maire à signer les documents en rapport avec cette décision.

- **Demande de la commune de FOUENCAMPS concernant le stand de tir à l'ONEMA.**

Madame le Maire informe l'assemblée d'une demande de la commune de FOUENCAMPS qui a l'intention de demander à l'Agence Française pour la Biodiversité (ex ONEMA) la construction d'un stand de tir enterré pour en terminer avec les nuisances sonores lors de l'entraînement de leurs agents et autres visiteurs.

Monsieur le Maire de FOUENCAMPS demande à la commune si elle pourrait en faire de même par délibération du Conseil Municipal le plus rapidement possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable.

### Informations diverses :

- **Droit de préemption**

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'elle n'a pas exercé de droit de préemption pour la maison située au N° 2bis rue du Pont de Grès cadastrée section C n° 292.

- **Arrêté déchets verts, mise en service, devis caméra**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les déchets verts sont de nouveau ouverts aux seuls habitants de Cottenchy. Un nouvel arrêté, réglementant cet espace a été pris.

Ce service financé par la commune pourra perdurer si ce point d'apport est utilisé correctement.

Des devis concernant l'installation d'une caméra ont été demandés. Un dossier de demande d'autorisation de mise en service d'une vidéosurveillance doit être transmis en Préfecture.

- **Lettre Conseil Départemental - Collège Ailly-sur-Noye**

Madame le Maire informe l'assemblée de la lettre de réponse du Conseil Départemental à la demande faite par la commune en date du 21 septembre 2017, afin que la carte scolaire soit révisée, en vue d'un rattachement au secteur du collège d'Ailly-sur-Noye à la rentrée 2018. Au vu de la situation démographique du secteur concerné, le Département ne peut approuver actuellement une modification de la sectorisation de la commune.

Madame le Maire ajoute qu'elle rencontrera prochainement Mr SOMON, Président du Conseil Départemental.

- **Manège enfantin fête locale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Chantal BOULANGER à installer ses manèges et décide de lui attribuer une subvention d'un montant de 200 €.

- **Lettre Mr LEFEBVRE**

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une lettre de Mr LEFEBVRE remise en Mairie concernant le terrain de Mr Max LEFEBVRE.

- **Courir au CHU**

Le prochain « Cottenchy Trail Aventure » organisé par Mr PRANGERE Président de l'Association « Courir au CHU D'Amiens Picardie se déroulera le Dimanche 10 juin 2018.

- **Raid moto : 26 mai, pause-café sur le terrain communal**

- **Fête municipale : 20 et 21 mai**

Le Maire, MC MAILLART

